



Université du Québec
à Chicoutimi



**Programme de formation
pour les plus de 50 ans**

**HIVER
2019**

PLAN DE FORMATION

Conversations sur l'architecture!

UQAC

Description

Cette formation se veut une présentation interactive entre un architecte et les participants. Celui-ci les entretiendra sur la profession d'architecte et tentera de faire découvrir les mille et une façons qu'on les hommes d'organiser leur espace.

Objectifs et contenu

Atelier 1 | GÉNÉRALITÉS – Mieux connaître la profession et voir ce qui s'est fait par le passé dans notre région

- La profession d'architecte au Québec
- Les influences de l'architecture classique sur certains bâtiments de la région
- Le parc immobilier patrimonial de notre région

Atelier 2 | REVUE DE PROJETS RÉCENTS – Par le biais de présentation de projets récents, illustrer les nouvelles tendances architecturales, les nouvelles techniques de construction, les nouveaux matériaux et l'intégration de la technologie

- Projets locaux
- Projets régionaux
- Projets au Québec
- Projets d'ailleurs au Canada
- Projets de par le monde

Atelier 3 | LES « STARCHITECTES » ET LEUR ARCHITECTURE – Présentation sommaire de projets conçus par des vedettes mondiales de l'architecture à travers les époques. Ces concepteurs et leurs projets sont souvent reconnus comme étant à la base de mouvements de design et d'influence.

- Revue de divers projets de 40 architectes de réputation internationale, réalisés au courant des 100 dernières années

Dates de la formation

Atelier 1 : mercredi 27 mars 2019 (18 h à 21 h)

Atelier 2 : mercredi 3 avril 2019 (18 h à 21 h)

Atelier 3 : mercredi 10 avril 2019 (18 h à 21 h)

Lieu de la formation

Université du Québec à Chicoutimi

Local à confirmer

Nombre d'heures

3 heures par atelier, un total de 9 heures pour les 3 ateliers

Frais d'inscription

30 \$/atelier ou 80 \$ pour les 3 ateliers plus les taxes applicables

Clientèle visée

- Les plus de 50 ans
- Les membres de l'Association des universitaires du troisième âge
- Toute autre personne intéressée par ce sujet

Formateur



Gaston Boulay

Monsieur Boulay a obtenu son baccalauréat de l'Université de Montréal en avril 1980 et s'est joint à la firme Leblond & Tremblay architectes en novembre 1980. Après un peu plus de deux années comme stagiaire, il devient membre de l'Ordre des architectes du Québec au début de 1983 puis associé de la firme en 1985. Il est maintenant président de la firme, devenu récemment ARDOISES – Architecture, firme régionale qui compte deux succursales, l'une à Chicoutimi et l'autre à Roberval.

Perçu comme un architecte particulièrement habile à créer un climat de collaboration et un esprit d'équipe fort entre les différents intervenants, il a eu à agir comme chargé de projet et concepteur dans différents mandats d'ampleur et de complexités importantes. Cette capacité, alliée à sa compétence professionnelle, lui permet de mener à bien ses projets, à l'intérieur des échanciers et des budgets prévus.

Monsieur Boulay a œuvré dans tous les domaines de l'architecture, mais il est utile de souligner son expertise dans la planification d'établissement de soins de santé et de bâtiments éducationnels.

Il est actuellement président du conseil d'administration du Fonds d'assurances responsabilité de l'Ordre des architectes, et ce, depuis février 2013. Auparavant, il a siégé comme administrateurs sur ce conseil, de février 2008 à février 2010, et en a assuré la vice-présidence de février 2010 jusqu'à sa nomination comme président.

Centre du savoir sur mesure

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418 545-5011, poste 1212
cesam@uqac.ca
cesam.uqac.ca

NOTE : Attestation de participation : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.
Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue.
Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.